Bulletin de liaison annuel du syndicat des apiculteurs du Cantal

Rédacteur : M. CARRIER Christian – Président du syndicat des apiculteurs du Cantal avec la participation de Christophe ROY, Roland PALACH, Ludovic JOACHIN et Laurence MOLLARET (Aveyron)

Décembre 2023

2024

Apicantal

Syndicat des apiculteurs du Cantal

EDITORIAL :

Le lierre n'a pu tenir cette année son rôle primordial pour la préparation à l'hivernage de nos colonies en maints endroits.

Pour ne pas sombrer dans la morosité chacun d'entre vous aura à cœur de parler des qualités de son miel. Possesseurs de quelques ruches à plusieurs centaines, vos miels du Cantal doivent trouver leur place sur toutes les tables. Quelles satisfactions de pouvoir décrire nos zones de butinage, avec une flore spontanée.

Justifiez les richesses présentes dans un seul pot !

Les consommateurs se méfient des miels en général, même ceux du Cantal ! Prouvez-leur le contraire !

Un rappel de la définition réglementaire du miel en Europe :

« Le miel est la substance sucrée naturelle produite par les abeilles de l'espèce Apis mellifera à partir du nectar de plantes ou des sécrétions provenant de parties vivantes des plantes ou des excrétions laissées sur celles-ci par des insectes suceurs, qu'elles butinent, transforment en les combinant avec des matières spécifiques propres, déposent, déshydratent, entreposent et laissent mûrir dans les rayons de la ruche »

Les apiculteurs prennent réellement conscience que le changement climatique est bien là.

2022 avec 3 épisodes caniculaires et son manque d'eau du début d'été jusqu'en octobre.

2023, un seul épisode caniculaire en été mais toujours un manque d'eau sur une très longue période. Cette sècheresse perdure jusqu'au 18 octobre, pour basculer ensuite vers des pluies en très grandes quantités sur une très longue durée.

Ce changement climatique c'est tout au long de l'année qu'il faut le prendre en considération pour élever les colonies d'abeilles. Les derniers hivers moins rigoureux entrainent un démarrage plus précoce pour les végétaux dynamisant les colonies. Par ailleurs c'est très agréable de voir rentrer précocement les pelotes de pollen.

A mon niveau il serait très présomptueux de vouloir prétendre résumer les changements. Quelques années en arrière dans les grandes lignes on pouvait observer qu'il n'y avait pas de **ruptures brusques** dans le changement de temps. Des hivers généralement bien marqués.

Ces dernières années, des hivers sans grands froids avec peu de neige. La végétation donne ses premiers signes d'éveil dès janvier.

Fin de printemps les températures diurnes peuvent dépasser les 35°C et les nocturnes voisinent avec les 20°C. Quelques jours auparavant les journées atteignaient péniblement 20°C pour des nuits plutôt fraiches. Les végétaux sont fortement impactés. Comme tous les êtres vivants, dont nos abeilles dans leur quête de nourriture.

Un exemple : le châtaignier. A partir de 33°C les fleurs sèchent. Peu importe les températures les jours suivant : c'est terminé pour le butinage. Les hausses se remplissaient, pour brutalement s'arrêter.

CHAMBOULEMENT DANS LES ASSURANCES APICOLES

par Ludovic JOACHIN

La Directive européenne sur la Distribution d'Assurances (DDA), de mai 2018, va chambouler nos habitudes de souscription.

Pour faire simple, votre syndicat n'aura plus l'autorisation d'être l'intermédiaire entre les adhérents et notre assureur, et donc de collecter vos cotisations d'assurances. Si de nombreux syndicats apicoles sont confrontés à la mise en place de la DDA à compter du 1er janvier 2024, Groupama d'Oc nous accorde une dérogation pour une année supplémentaire. Les propos ci-après visent donc à vous informer sur les modalités de souscription envisageables à compter du 1er janvier 2025.

Les syndicats nationaux (UNAF et SNA) auxquels nous adhérons, proposent depuis longtemps de souscrire des assurances par leur intermédiaire mais avec des tarifs plus élevés compte-tenu de la charge induite. Il est vraisemblable qu'ils pourront proroger leurs propositions, avec des tarifs en augmentation, compte-tenu qu'ils devraient s'attacher les services d'un responsable qualifié en assurances.

Deux types d'assurances sont à distinguer : celle qui assure votre « responsabilité civile (RC) » et celle qui couvre les « dégâts matériels (ruches et colonies) » en cas de vol, détérioration et dégâts liés aux évènements climatiques.

L'assurance RC, dont il ne faut pas s'affranchir, pourra éventuellement être souscrite auprès de votre assureur dans le cadre du contrat « Habitation », généralement sans surcoût, notamment pour ceux qui pratiquent l'apiculture de loisir et qui sont détenteurs de quelques ruches. Sinon, il sera possible de souscrire cette assurance RC auprès d'un de nos syndicats nationaux, et par notre intermédiaire si vous le souhaitez, pour une cotisation comprise entre 0,20 et 0,30 € environ par ruche.

L'assurance matériels, facultative, pourra éventuellement être souscrite auprès de l'assureur de votre choix, ou auprès de l'un de nos syndicats nationaux, toujours par notre intermédiaire si vous le souhaitez, avec un surcoût non négligeable pour une cotisation évaluée entre 1,30 € et 3 € par ruche. Toutefois, le conseil d'administration de votre syndicat étudie la possibilité de mettre en place un « fonds de solidarité » pour aider les adhérents contraints par un sinistre matériels et ce à moindre coût. Si, globalement depuis plusieurs années, les sinistres matériels des adhérents sont restreints, on ne peut ignorer que les évènements climatiques de plus en plus néfastes, pourraient provoquer d'importants dégâts que le « fonds de solidarité » ne serait pas en mesure de solder. Au-delà des contraintes, dont la disponibilité financière qui nécessitera des garde-fous, nous pensons par ailleurs que la création d'un « fonds de solidarité » serait une mesure conforme à notre esprit syndical.

Le sujet des assurances ne peut être négligé. Nous vous proposerons donc des échanges lors de notre assemblée générale au printemps prochain. Un projet de fonctionnement d'un éventuel « fonds de solidarité » vous sera communiqué en même temps que la convocation à l'assemblée générale.

En attendant, pour 2024 qui est encore une année de répit, le principe des souscriptions antérieures est reconduit, avec certes quelques augmentations.

VARROA :

Le changement climatique aurait pu laisser espérer un effet négatif sur son développement.

C'est malheureusement le contraire qui arrive.

Varroa reste et restera pour de nombreuses années **la préoccupation majeure** de tous les apiculteurs.

Devant le foisonnement des méthodes de luttes proposées avec leurs déclinaisons fort différentes il est délicat pour un possesseur de quelques ruches de se positionner dans un choix de traitement.

Jusqu'à présent un seul traitement dans le Cantal semblait suffisant.

C'est fini, il faut en envisager un second.

A lire les comptes rendus d'apiculteurs tirant des revenus de leurs pratiques apicoles en France ils sont à minima sur 3 traitements dans l'année. Souvent bien plus nombreux.

Le changement climatique augmente l'amplitude des périodes de reproduction du parasite. Cela induit le nombre de traitements avec des moyens de lutte à effectuer sur notre territoire.

Sans rentrer dans les détails, un traitement a pour but de tuer un maximum de parasites. Un moyen de lutte est mis en œuvre pour optimiser l'efficacité du traitement. Blocage de ponte, suppression de couvain, cadres à mâles à détruire, etc….

La précocité de développement des colonies en fin d'hiver est une aubaine pour le parasite. Il commence à se multiplier plus tôt, pour arriver de façon exponentielle à saturer les colonies dès le début d'été. Nos hausses sont encore présentes et les dernières miellées sont loin d'être négligeables.

Quels leviers d'actions dans notre lutte dans le Cantal ?

2 sont envisageables.

1°) En hiver et/ou à la visite dite de printemps on utilise un traitement de lutte différent de celui de fin d'été, avec l'espoir de faire diminuer la population de varroas pour la période mi-mars à mi-avril.

2°) on enlève les hausses au plus tôt après les dernières miellées. Majoritairement fin juillet cela devrait pouvoir être réalisé. **Immédiatement après** les traitements sont mis en œuvre. Gagner 2 ou 3 semaines doit s'avérer fort judicieux.

Pour ceux qui envisagent des miellées tardives comme sur le sapin, s'inspirer des apiculteurs transhumants. Juste avant la mise en place des hausses effectuer un traitement ponctuel.

Plusieurs cas significatifs de la fin de saison écoulée, en lien avec une **sur infestation de varroa.**

Désertion début août de colonies ayant produit plusieurs hausses de miel. Ailleurs l'apiculteur pense observer début octobre un essaimage. Cette colonie est forcément vouée à la mort qu'elle reste dans sa structure ou qu'elle cherche un autre habitat. Des colonies très populeuses à la mise en place des traitements début août se retrouvent sans aucune abeille au retrait des lanières.

Les colonies se retrouvent affaiblies au retrait des hausses. Moment où sont déployés les traitements de lutte.

Dans de bonnes conditions environnementales les colonies se développent et produisent des abeilles dites d'hiver en grande quantité.

Le lierre commence à déployer ses premières corolles de fleurs première quinzaine de septembre. De grandes chaleurs avec une sècheresse marquée limitaient le temps de butinage quotidien des abeilles dès fin septembre. Début octobre elles n'avaient plus rien à collecter, à de rares exceptions près. Cela perdurait jusqu'au 18 octobre avec la première journée de pluie. Bienvenue c'est certain. Elle pouvait laisser espérer encore de nombreuses visites sur le lierre jusqu'aux gelées. Il n'en fut rien avec des journées pluvieuses sans discontinuer.

De nombreuses colonies n'ont pas survécu à cette situation, d'autres seront bien trop faible pour espérer traverser la saison hivernale.

Si vous pensez connaître une situation similaire, complétez sur le bulletin d'adhésion 2024 au verso le petit questionnaire.

Le principe retenu : colonie (s) infestée(s) de varroa, mise en place du traitement. Suit une période peu ou pas favorable au repeuplement. Ce cocktail entrainant la mort. **Constat validé au retrait des lanières courant novembre.**

>> Lire l'article de Christophe ROY

498 ADHERENTS en 2023

Répartis de la façon suivante :

Nombre de ruches	Nombre d'adhérents	Nb ruches
0 à 9	278	1236
10 à 24	142	2003
25 à 49	59	2059
50 à 99	8	484
100 et plus	11	2173
Total	498	7955

Nous repassons sous la barre des 500 adhérents.

Le nombre de colonies déclarées diminue significativement ; - 850 par rapport à 2022. Il y a toujours une variabilité d'une année sur l'autre, mais un écart de -10%, par rapport à

l'année antérieure, c'est la première fois que nous enregistrons une valeur si élevée.

ETIQUETAGE :

Les pots de miels commercialisés mentionnent obligatoirement le recyclage du pot verre et de sa capsule métal. Les boites de miel en rayon également doivent être pourvues de la mention à recycler.

Devant la complexité pour chaque apiculteur de réaliser le paiement de la taxe à CITEO nous avons convenu de régler à l'organisme le montant total correspondant aux ruches recensées en 2023. Si vous êtes contrôlés n'omettez pas de signaler que c'est votre syndicat qui se charge de régulariser le montant pris sur sa trésorerie pour tous ses adhérents en 2023.

Le même principe est retenu pour 2024. Simplement la cotisation obligatoire par ruche passe de 0.15€ à 0.26€ pour intégrer, entre autres, le montant de la taxe CITEO.

FRELON ASIATIQUE, une lutte écologique

par Roland PALACH

Face à ce redoutable prédateur dans nos ruchers, les apiculteurs regorgent d'ingéniosité pour lutter contre ***« Vespa velutina nigrithorax »***, pièges, muselières, grillage, harpe électrique, etc. …, et mêmes les poules. D'après les statistiques un nid de frelon consommerait en moyenne 11 Kg d'insectes, cette consommation va dépendre de la grosseur ou de la population de frelons du nid et bien évidemment dans les 11 Kg, il va y avoir un certain nombre d'abeilles.

Même s'il n'y a pas de méthode radicale de lutte, personnellement j'ai décidé de ne pas dérouler le tapis rouge devant les ruches pour faciliter la zone d'attaque du frelon mais plutôt de lui mettre quelques entraves. C'est pour cela que je laisse pousser la végétation estivale (donnant l'impression d'un rucher à l'abandon) et s'il n'y a pas de végétation, je pose quelques branchages sur et autour des ruches. Cela n'est pas d'une efficacité redoutable, mais j'en déduit que tout le temps passé à éviter les obstacles, n'est pas consacré à attraper les abeilles et cela doit enlever un peu de stress à la colonie du fait que le frelon a du mal à faire son vol stationnaire.

Chacun souhaiterait ses ruchers éloignés d'un nid de frelon, mais cela on ne le choisi pas. Il faut apprendre à vivre avec.

LA CIRE D'OPERCULES C'est de l'or

par ***Roland PALACH***

Au dépôt des apiculteurs, nous collectons la cire d'opercules de nos adhérents à un bon prix si la cire a un bel aspect de couleur jaune et sans impuretés. Si elle n'est pas d'une belle couleur jaune ou avec des impuretés, nous appliquons une décote qui peut être de 10 à 50%, voire éventuellement la refuser. Une fois par an nous transportons le lot de cire collecté chez notre cirier « REMUAUX » à Saint-Juéry (Albi). Ce lot de cire est analysé afin de rechercher les résidus de pesticides contenus de manière à s'assurer que nous aurons en retour une cire gaufrée de bonne qualité à offrir à nos abeilles.

Pour ce qui est de l'aspect (couleur), il faut retenir qu'un échantillon de cire marron ou gris va « polluer » l'ensemble du lot. L'aspect de la cire gaufrée que nous aurons en retour sera altéré. C'est pour cela que nous vous invitons à apporter les plus grands soins lors de la fonte des cires (opercules ou cires de cadres de hausse). Les récipients pour faire fondre la cire doivent être en inox ou en émail (par exemple un récipient en acier donnera une cire plus grise). Ne pas mettre les cires en chauffe directe avec la source de chaleur pour éviter tout risque d'ébullition ce qui rends la cire foncée (Cire bouillu = Cire foutu, Ah non c'est le café !!!!). Vous pouvez emprunter les chaudières à cire qui sont à votre disposition au dépôt des apiculteurs.

Personnellement, pour éviter une mise en ébullition, je fais fondre mes cires avec un fond d'eau dans le récipient contenant les cires. J'enlève les plus grosses impuretés avec une écumoire, ensuite je la filtre (filtre à miel ou voile de forçage des semis de jardin …). Cela donne le résultat de la photo pour de la cire d'opercules et cires de cadres de hausse.

Selon notre **cirier** l'aspect de certains échantillons dans notre lot, permet de douter qu'ils soient d'opercules.

La France est déficitaire en cire d'abeilles. Par conséquent les ciriers réalisent des importations de cire brute pour faire face à la demande des apiculteurs en cire gaufrée. Cela impacte probablement la qualité de certains lots.

Ci-après un message que vous avez peut-être également reçu d'un grand

fournisseur apicole, à la recherche de cire de qualité.

« J'ai le plaisir de vous informer que nous lançons une vaste campagne d'achat de cire de pays auprès de nos clients.
La cire doit être de la cire 100% d'abeille et 100% française.
Elle doit provenir de cire d'opercules, ne doit pas présenter de maladies/d'agents pathogènes (venir d'une zone soumise à la police sanitaire) et doit être non traitée au Paradichlorobenzène et Coumaphos depuis au moins 2 ans.
Elle doit également être de couleur jaune claire à jaune orangé et contenir moins de 5% d'impureté (abeilles, morceau de cadres…) ».

Avec ces quelques recommandations, nous vous accueillerons avec beaucoup de plaisir au dépôt, **vos bras chargés d'une belle cire dorée.**

DEPOT :

Les samedis d'ouverture il n'y a pas de grandes contraintes dans la voie d'accès pour s'y garer. Mais les jeudis avec les livraisons des usines situées à proximité **ne stationnez jamais** le long de la voie principale desservant le dépôt.

Vous relevez une grande variabilité des prix, le plus souvent à la hausse.

Les produits de nourrissement sont fortement impactés, mais qui peut prétendre faire abstraction de nourrir ses colonies à l'heure actuelle ?

Les livraisons par nos fournisseurs sont moins contraignantes qu'en période COVID. Malgré tout cela reste une lourde tâche pour réceptionner et ranger.

Déclaration de ruchers :

Déclaration **obligatoire** chaque année. Doit se faire pour l'année en cours entre le **1er septembre et le 31 décembre**.

A la réception de ce document, pour les retardataires, vous aurez encore le temps de la réaliser.

ADHESION 2024 :

La cotisation, reste à **18€**.

Annexé à son envoi postal vous y trouverez un bon de commande pour des arbres. Ceux ayant assisté à l'AG en connaissent la raison. Pour les autres, la découvrir à sa lecture.

MA RUCHE EST VIDE, TOUTES LES ABEILLES SONT PARTIES…

par Christophe ROY

Peut-être avez-vous déjà fait ce constat à l'automne : j'ouvre ma ruche et surprise, il n'y a plus aucune abeille ni reine alors que quelques jours plus tôt l'essaim était toujours là ! La colonie est partie sans laisser d'adresse, en abandonnant réserves et couvain parfois. Pour qualifier ce phénomène on parle de « désertion ».

Attention, il ne faut pas confondre une telle désertion avec deux autres situations qui y ressemblent. D'abord ne pas confondre avec une colonie morte : ici il y a généralement des cadavres (parfois beaucoup, parfois peu) accrochés sur les cadres ou tombés sur le plancher. La cause est bien entendu variable et dépend de la saison et du contexte. Dans le cas d'une désertion vraie il n'y a généralement aucun cadavre. Ensuite il ne faut pas confondre avec un essaimage : ici des abeilles sont encore présentes et travaillent à élever une reine. Même si la population a nettement diminué suite au départ de l'essaim, on ne peut pas parler de désertion car il y a toujours des abeilles, contrairement à la désertion. L'essaimage intervient très rarement en automne, et donc de tels « essaimages » à ce moment de l'année sont parfois de vraies désertions.

La désertion n'est pas un phénomène spontané. Il est la conséquence d'une situation sanitaire face à laquelle la colonie n'a pas d'autre choix que de fuir le danger qui la menace. Ce phénomène est décrit par exemple au sud de l'Afrique avec le petit coléoptère des ruches. En effet, les colonies qui hébergent contre leur gré de nombreux individus *d'Aethina tumida* (parasites qui détruisent leurs réserves et leur couvain) préfèrent alors quitter leur foyer. La colonie fuit alors dans sa totalité à la recherche d'un nouvel hébergement plus serein, laissant les coléoptères livrés à eux-mêmes dans la ruche.

En France (et à ce jour !), le petit coléoptère *Aethina tumida* n'existe pas et il ne peut donc pas expliquer les désertions observées.

En revanche nous avons un autre parasite : *Varroa destructor*. C'est lui qui peut le plus souvent expliquer les désertions observées. Lorsque le couvain est parasité, la charge en varroas sur les abeilles trop importante et les charges en virus trop élevées, il arrive alors parfois que le comportement de la colonie les amène à choisir la désertion plutôt que la mort. C'est pourquoi ce phénomène est surtout observé à l'automne. D'autres explications peuvent être invoquées pour expliquer des désertions mais de nombreuses incertitudes existent. Finalement tout inconfort et danger menaçant la colonie peut conduire à un tel comportement, mais c'est avec Varroa qu'il est le plus souvent décrit.

En conséquence, lorsque vous observez de telles désertions à l'automne, la question de la responsabilité de Varroa se pose : ai-je bien traité suffisamment tôt et avec un bon traitement ? Parfois la réponse est non, parfois oui…

Car malheureusement maitriser le parasite Varroa est de plus en plus compliqué. Le climat du Cantal n'est plus le même qu'autrefois, avec des périodes sans couvain de plus en plus courtes, et donc des charges en Varroas de plus en plus élevées en été voir au printemps. Il faut continuer à se former pour adapter sa méthode de lutte à ces nouvelles contraintes. Observer des désertions dans votre rucher doit vous amener d'abord à remettre en cause votre méthode de lutte contre Varroa. La colonie est partie et vous l'avez perdue, et il est très peu probable que cette colonie survive à l'hiver à venir devant ce choix si périlleux qu'elle a fait pour tenter son sauvetage… Une désertion est donc un échec pour l'apiculteur mais aussi pour ses abeilles.

Stockage de hausses

C'est une question récurrente chez les nouveaux apiculteurs : **comment se protéger de la fausse teigne** ?

Nous bannirons tous les produits de traitement. Une raison simple à cela ; il est facile de protéger naturellement ses hausses.

Le papillon va pondre prioritairement dans les cadres où se trouve encore du pollen. De plus stockés dans le noir, avec des températures élevées et en absence de courant d'air dans la pile de hausse, c'est tout bon pour ses larves et leur multiplication.

Un appentis protégé de la pluie convient parfaitement. Comme vous pouvez l'observer sur la photo, les hausses posées sur une palette garnie de grillage semble une bonne réponse. Le grillage protège des rongeurs, il est en vente au dépôt pour réaliser des fonds de ruches.

Attention dans de vielles granges ou locaux similaires fermés et sombres, si vous ne respectez pas les consignes décrites ci-dessus ! Nous avions des températures très élevées jusqu'à mi-octobre cette année. La durée de prolifération du papillon s'allonge.

FRANSYLVA

Une convention a été signée le 9 septembre 2021 à PLEAUX permettant d'établir une collaboration entre les propriétaires forestiers privés et la production de miel sur leurs parcelles boisées.

Restait à créer un site facilitant la mise en relation. Le projet avance et ne devrait plus tarder à être actif. Le syndicat des apiculteurs participera à hauteur de 25% pour son financement global.

A cette occasion je rappelle que de nombreux propriétaires où se trouvent implantées des ruches de particuliers ou riverains de ruchers sont souvent **inquiets quant aux risques d'incendies**. Surtout à proximité des forêts. Ils observent les apiculteurs s'activant dans leurs ruches avec un enfumoir. En méconnaissance du travail d'apiculteur ils craignent que la manipulation de l'enfumoir génère un départ de feu.

Cela reste un risque non négligeable. Sur le site www.apicantal.fr nous avons rappelé quelques règles simples. **En toute saison prenez vos précautions**.

Extincteur, seau d'eau, jerrycan d'eau, pulvérisateur, etc… peuvent être un bon moyen de lutte en cas de départ de feu.

La glacière pour le transport de l'enfumoir plutôt que le vider au sol une fois l'intervention effectuée.

Assemblée générale 2023

Vous avez été nombreux à nous rejoindre à MURAT le samedi 15 avril.

2 intervenants ont marqué cette journée.

En fin de matinée Yves DARRICAU, ingénieur agronome, apiculteur, auteur de plusieurs ouvrages a passionné son auditoire. Le climat évolue, des épisodes météo très marqués avec le changement climatique, contraignent nos abeilles. Il nous a amené à réfléchir à travers plusieurs propositions à implanter des arbres à floraison estivale. Il a bien sensibilisé les apiculteurs présents à la nécessité d'avoir à minima 4 pollens d'origine différente pour le bon développement des colonies. 4 pollens en permanence et non pas en cumul.

Pour nous il ne s'agit pas de changer la flore du Cantal. Plutôt d'envisager des variétés d'arbres provenant d'autres contrées pouvant bénéficier à nos abeilles.

Nous appuyant sur ses conseils vous trouverez une proposition d'achat groupé annexée au bulletin d'adhésion 2024.

Après un excellent repas au JAROUSSET nous avons retrouvé l'après-midi Mme Daniela HÖLZLE, représentante en France du laboratoire BEEVITAL commercialisant VARROMED. Elle nous a fait une présentation détaillée de varroa avec des moyens de lutte homologués.

Très enrichissant, sur un sujet bien complexe.

A retenir : **aucun médicament n'a une efficacité absolue**.

A.G. 2024

Cette assemblée est programmée le samedi 13 avril.

A la rédaction du document le lieu n'est pas arrêté. Nous nous orientons pour le bassin d'Aurillac. Il s'agit de trouver une salle d'accueil pour la réunion avec un restaurant à proximité.

Une A.G. reste un élément essentiel dans le fonctionnement de notre syndicat et de communication. Également moment d'échange. Nous essayons toujours de rendre attractive cette journée en sollicitant des intervenants extérieurs.

FORMATIONS 2023

Toutes les rencontres programmées ont pu se dérouler. Merci à tous ceux qui animent ces moments d'échange avec partage de connaissances.

FORMATIONS 2024

Nous maintenons une inscription payante pour 2024 pour les deux journées proposées.

Une formation débutant de février est prévue pour le **samedi 24 février**.

Vous compléterez le bulletin d'inscription annexé à ce document pour vous inscrire.

Au mois de mai, **le samedi 11 mai** une journée sur le thème **« division de colonies »** est organisée. Scénario identique à celle de février pour s'inscrire.

Le coût de chaque inscrit est fixé à 8€ par session. Paiement par chèque libellé à APICANTAL, à joindre au

coupon et non restitué quelle que soit la raison de l'absence.

Rucher école du Nord Cantal :

RUCHER ECOLE DU NORD CANTAL

- La session 2023 pour débutants a réuni 16 participants.
- Les inscriptions pour la session 2024 seront ouvertes à compter du 15 décembre 2023 pour 18 participants maximum.

Le bulletin d'inscription et les informations concernant le fonctionnement prévisionnel du rucher école seront disponibles sur www.apicantal.fr (FORMATIONS) à compter du 15 décembre 2023.

Rucher Ecole de La Plantelière :

Le syndicat des apiculteurs, en partenariat avec la **C.A.B.A.** assure la formation tout au long de la saison suivant un calendrier préétabli conjointement.

Les inscriptions sont gérées uniquement par la CABA.

Composez le N° suivant pour votre inscription : 04 71 46 86 24 en attente qu'un nouveau responsable du site soit nommé.

Pressoir à opercules :

Cet équipement peut présenter un intérêt si l'on a un nombre conséquent de hausses. Dans une saison il n'est employé qu'un nombre d'heures fort limité, alors cela incite à réfléchir pour un achat parfois onéreux.

Alors j'ai prospecté plusieurs méthodes, pour m'arrêter sur celle-ci. Les raisons de ce choix : faible coût, facilement réalisable.

Sur la photo on remarque à l'arrière-plan un tambour INOX de machine à laver à chargement frontal. A gauche une pièce en bois qui servira de base. Découpée de façon à obturer le trou visible à l'arrière du tambour. 2 planches dépassent, elles serviront à positionner l'ensemble sur un support en recevant la mâchoire fixe des 2 serre-joints. Cette base recevra la pression exercée par les 2 serre-joints sur l'autre partie bois découpée pour être mobile dans le grand orifice. Seuls les 2 serre-joints ont été achetés.

Voici l'ensemble réalisé et mis en place sur mon bac à désoperculer. Le miel extrait est uniquement en contact avec l'INOX et le bois seulement réservé à cet usage. Pas de contact du miel avec les serre-joints pour se différencier d'un pressoir type « jus de pomme » avec une vis centrale, qui s'oxydera au contact du miel, pour l'altérer.

Apiculture du passé !

Souvent comme dans de multiples domaines, à revisiter le passé beaucoup idéalisent le miel produit dans les périodes qui nous ont précédé. Tout était naturel et de grande qualité.

Mais en est-on bien certains ?

Prises au même lieu et le même jour, pourquoi les 2 cartes postales de cet article présentent un intérêt pour s'y attarder ? Non datées elles sont probablement du tout début du XXème siècle ?

Le Gatinais en cette période produisait un miel très prisé des consommateurs et des Parisiens du fait de la proximité de la zone de production au sud de Paris. Une plante naturelle très présente dans les prairies, fort mellifère : **Le sainfoin.** Elle a quasiment disparue du fait du changement des pratiques agricoles.

L'hygiène telle que nous la concevons ne semble pas être la préoccupation première sur la première image ; (*probablement un mode opératoire fort commun en cette période*). En extérieur extraction du miel avec un linge blanc sur lequel apparaissent des contenants bois et métalliques. Garder en mémoire que beaucoup du miel était commercialisé sous le format « Miel en rayon ». L'extracteur manuel doit fort probablement être en fer blanc étamé.

Maintenant un local bien fermé doit être réservé à cet usage. Le miel un produit alimentaire fragile. Sol carrelé, récipients INOX, se préserver des poussières, humidité (*le miel est très hydrophile*), insectes *(abeilles, guêpes, mouches ...)*. Le conditionnement du miel se fait majoritairement ensuite dans du verre, INOX ou plastique alimentaire.

Une fois récoltés par cet apiculteur comment ces miels étaient-ils

conditionnés pour le consommateur ? Le grès devait avoir sa place ainsi que le fer blanc étamé. D'autres supports existaient ? La cire d'abeille jouait-elle un rôle ? Combien de réutilisations et de réemploi ?

Période d'extraction : sur l'image j'observe les arbres dépouillés et l'apiculteur fort habillé. Printemps ou automne ? Un indice avec les herbes sèches m'amènerait vers le milieu d'automne. Cela reste curieux par rapport à ce qui se fait actuellement : récolte à partir de fin avril pour les miels de colza jusqu'en fin août avec quelques exceptions pour des miels très spécifiques récoltés un peu plus tard : sapin, bruyère callune....

Extraction au milieu des ruches : Alors là c'est le comble ! Une simple cuillère à café remplie de miel et posée à 100 m de mes ruches elle est vidée en 30 secondes depuis juillet et jusqu'en octobre. Alors il est probable que l'apiculteur et ses 2 aides au moment de la récolte ont étouffé toutes les colonies en faisant bruler une mèche de soufre dans chacune d'elle (*je n'évoque pas les résidus dans le miel*). Aucun d'eux ne porte le moindre élément de protection et même pas un enfumoir bricolé pour calmer les abeilles. La proximité des opérations sur le miel fera que dans la journée tout devrait être terminé avec les 3 intervenants.

La méthode d'étouffement était monnaie courante en France depuis le XVIII siècle pour s'effacer peu à peu avec l'arrivée des ruches à cadres mobiles. Celles-ci prenant le pas sur les ruches vulgaires. Ici sur la photo nous observons une forte dominante des ruches vulgaires. Quelques ruches à « calotte » (hausse posée sur les ruches en paille). La dernière région en France à avoir conservé ce mode opératoire d'étouffement était le pays Basque jusqu'au milieu du XX siècle et même un peu plus tard !

C'était bien ancré dans les usages. Il y avait beaucoup de colonies sauvages et le repeuplement des ruches vides se faisait rapidement d'une manière naturelle. L'apiculteur ayant plusieurs ruchers effectuait cette opération dans un seul, de préférence celui qui pouvait laisser espérer une bonne récolte en gérant les rotations. Maintenant nous sommes dans une approche diamétralement opposée : les apiculteurs font tout leur possible pour conserver leurs colonies d'abeilles.

Alors le miel du Gâtinais à ses heures de gloire du début du XXème siècle, toujours prêt à le mettre sur votre table ? Dans ces conditions d'extraction ce n'est pas seulement à un enfant de moins de 1 an qu'il faut refuser de le donner pour risque de botulisme. Avoir les coordonnées des urgences toujours à portée de main pourrait être judicieux ? Au cas où….

Nos organismes aussi ont bien évolué.

A ceux qui doutent de ces propos je les invite à consulter la revue de « L'ABEILLE DE FRANCE ». Dans le n° 1116, ils pourront faire une analogie avec l'article d'une actualité toute récente « **cueilleur, éleveur en Côte d'Ivoire** ». Seule différence notable l'omniprésence du plastique et le mot éleveur totalement inapproprié au sujet abordé ! Récupération du miel sur place après destruction de la colonie sauvage dans un tronc d'arbre !

****

Ci-après nous donnons la parole à nos amis apiculteurs d'Entraygues Sur Truyère. Situé au confluent de la Truyère et du Lot ce joli village pittoresque aux portes du Cantal compte un groupe d'apiculteurs passionnés. Ils souhaitent partager et échanger avec leurs voisins du Cantal.

Le Rucher de Santé de l'Abeille d'Entraygues-sur-Truyère s'ouvre au Cantal !

par Laurence MOLLARET

La commune d'Entraygues-sur-Truyère, voisine du Cantal, dispose depuis plusieurs années d'un rucher municipal actif et « rayonnant ». Le village a été labellisé « Apicité 2 Abeilles » en 2018 puis « 3 Abeilles démarche exemplaire » en 2020, labellisation confirmée en 2022.

Le Groupement Sanitaire de l'Abeille en Aveyron (GDSA12) a proposé en 2023 à la commune d'Entraygues de transformer ce rucher municipal en Rucher de La Santé de l'Abeille (RSLA). Le rucher, constitué de 8 ruches, est désormais un rucher pédagogique, attaché à la *santé de l'abeille, à la transmission des bonnes pratiques apicoles, à la lutte contre les parasites et contre les prédateurs de l'abeille. Il s'adresse* aux apiculteurs amateurs de tous niveaux, soucieux d'améliorer leurs pratiques. L'équipe des animateurs du RLSA est encadrée par un vétérinaire apicole qui organise des séances d'information et de formation et par un conseiller technique apicole, Jean-Bernard Fayel.

Une première journée a été organisée le 15 avril 2023 à l'attention des apiculteurs adhérents du GDSA12. Jean Blanchot, Président du GDSA12, a introduit la journée en présentant l'intérêt d'un rucher de santé de l'abeille. Michel BARTOMEUF, apiculteur de loisir à Entraygues, animateur du rucher depuis sa création, a présenté son fonctionnement. Irène Demont, coordinatrice de la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) a exposé le rôle de sa section apicole. Lionel LAFON, vétérinaire à La Primaube, Président du Groupement Technique Vétérinaire (GTV12), secrétaire de la FRGTV Occitanie et co-responsable de la section apicole de la FRGTV, a donné une conférence sur la lutte contre le varroa. Il a également présenté la mise en place d'un Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille Mellifère (OMAA), observatoire récemment mis en place en Occitanie.

L'après-midi se déroulait ensuite au rucher pour y effectuer en groupe et avec nos intervenants des observations autour de la lutte contre le varroa qui permettait de prolonger les échanges

théoriques du matin par des manipulations, des observations et des questions.

Le RLSA d'Entraygues constitue ainsi le troisième Rucher de La Santé de l'Abeille en Aveyron, après celui de Villefranche de Rouergue et celui de La Cavalerie.

Par ailleurs, le rucher d'Entraygues continue ses animations au cours de l'année : fête de la Saint Ambroise au village, extraction du miel en public dans le cadre des « Mardis d'Entraygues » l'été devant de nombreuses familles, interventions pédagogiques dans les écoles du village.

Le RSLA d'Entraygues a souhaité se rapprocher du Rucher école d'Arpajon-sur-Cère, qui nous a chaleureusement reçu le 18 août dernier, sur le site de La Plantelière, lors d'une séance de formation donnée par Christian Carrier. Ce fut aussi pour nous l'occasion d'inviter les participants à venir profiter des journées de conférence et de pratique que le RSLA d'Entraygues organise, invitation que nous vous renouvelons aujourd'hui !

Partageons nos pratiques, échangeons, n'hésitez pas à vous joindre à nous lors de prochaines formations, et améliorons ainsi notre suivi de nos ruchers respectifs !

Le Rucher La Santé de l'Abeille d'Entraygues-sur-Truyère

Contact : Jean-Bernard Fayel 0678290110 ou jean-bernard.fayel@wanadoo.fr

Miel en VRAC

Au cœur de l'été, les revues apicoles faisaient écho d'un état de prix d'achat non rémunérateurs pour les miels conditionnés en vrac. Majoritairement par des apiculteurs professionnels. La situation n'a pas évolué favorablement depuis, la mévente perdure.

Une manifestation a eu lieu à Paris le jeudi 30 novembre en vue de sensibiliser le public. Le mot « consommateur » n'étant pas mentionné sur le tract!

Nous ne sommes pas en mesure de vous donner des éléments permettant de mieux appréhender et comprendre le sujet. Pas de fourchette de prix communiquée en fonction du type de miel. Grossistes s'approvisionnant à l'étranger ? Coopératives ne pouvant écouler leurs stocks ? …….

La commercialisation des miels est un acte **majeur** dans l'apiculture, comme dans toute production. Trop souvent les producteurs méconnaissent les arcanes des circuits commerciaux. Forts complexes au demeurant. De nombreux apiculteurs préfèrent augmenter leur production pour laisser d'autres structures gérer la partie commerciale.

Dans une mondialisation effrénée les économistes s'accordent le plus souvent pour argumenter que l'offre et la demande doivent s'équilibrer « naturellement ».

Les circuits dits « courts » de vente du miel pour le moment ne paraissent pas trop affectés par cette chute des prix. Mais au-delà de la conjoncture internationale sur laquelle un producteur n'a aucun levier d'action il faut que chaque apiculteur puisse rassurer et conforter son acheteur. En finalité c'est toujours le consommateur qui tranche.

CONCLUSION :

S'occuper des abeilles devient complexe. Les connaissances scientifiques ne compensent plus les difficultés qui s'ajoutent les unes aux autres.

Je n'étais pas du tout préparé au changement climatique de cette amplitude. Un impact démesuré sur notre végétation dans le Cantal en si peu de temps !

Abeilles et apiculteurs ne vont pas s'adapter, l'évolution étant bien trop rapide. Ils subiront en explorant diverses pistes et possibilités. En souhaitant simplement qu'elles soient pérennes et reconductibles.

Des récoltes moindres et aléatoires. Une survie des insectes dans leur ensemble souvent menacée.

Beaucoup d'informations circulent et se contredisent : les syndicats nationaux parlent de 18 000T de miels produits en France en 2023, quand ADA France quantifie à 34 000T. Du simple au double sur une donnée de base !

Tous les administrateurs, vous présentent leurs meilleurs vœux de bonne santé.